



TROPHÉE ÉTUDIANT 2023 « INSPIRONS DEMAIN »

RÈGLEMENT

ART 1 : OBJET

L'Université de Lille et sa Fondation lancent leur premier prix à destination des étudiant·es de l'Université de Lille.

En effet, le constat a été fait depuis longtemps déjà que beaucoup d'étudiant·es, que ce soit dans le cadre de leurs études ou dans le cadre de leurs activités personnelles, s'impliquent dans des associations, innovent socialement, sont sportifs de haut niveau, artistes...

À travers ce prix, l'Université de Lille et sa Fondation souhaitent valoriser et reconnaître des talents, des projets ou des actions menés par les étudiant·es qui composent sa communauté universitaire.

ART 2 : MONTANT DU PRIX PAR ÉTUDIANT

Vingt prix, d'une valeur de 1 000 € chacun, sont décernés aux lauréat·es. Les récompenses sont officiellement remises à l'occasion de la soirée du 11 octobre 2023. Elles sont versées à l'étudiant·e lauréat·e par la Fondation de l'Université de Lille (un prix de 1 000 € par projet).

ART 3 : ORGANISATION

L'organisation et le suivi de ce Trophée sont assurés par le comité d'organisation de l'événement constitué de la Fondation, la direction de la communication, la direction de la vie universitaire.

ART 4 : DOSSIER DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Les étudiant·es enverront leur candidature le 02 juin 2023 dernier délai à l'adresse mail de la Fondation de l'Université de Lille : fondation@univ-lille.fr

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la Fondation à l'adresse suivante : www.univ-lille.fr/universite/fondation

Une 1^{er} sélection de recevabilité est effectuée par le comité d'organisation pour vérifier si les candidatures reçues répondent bien aux critères demandés.

La Fondation enverra les candidatures vérifiées aux composantes et établissements/composantes qui sélectionneront une liste de 5 candidat·es maximum. Les candidatures sélectionnées par les composantes et établissements/composantes seront retournées à l'adresse mail de la Fondation : fondation@univ-lille.fr.

Le dépôt d'un dossier de candidature vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Calendrier Trophée étudiant 2023	
Appel à candidatures étudiant·es	27 mars 2023
Retour des candidatures à la Fondation et transmission aux composantes et établissements/composantes par le comité d'organisation	02 juin 2023
Retour de la sélection des dossiers par les composantes et établissements/composantes à la Fondation	16 juin 2023
Choix du jury final	12 juillet 2023
Annonce des résultats aux candidats et début du tournage des vidéos	17 juillet 2023
Soirée évènement	11 octobre 2023

ART 5 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

La sélection finale des projets s'opère conformément à l'objectif du concours sur la base des critères suivants (non exhaustifs et non cumulatifs) :

- Projet réellement initié et mis en œuvre
- L'originalité du projet
- Les résultats et les réussites obtenus dans la conduite de ce projet.
- L'impact sociétal du projet (écologique, économique, social...)

ART 6 : COMPOSITION DU JURY FINAL

Le prix des talents est attribué par un jury, désigné par le comité d'organisation, composé notamment de :

- représentant·es de la Fondation,
- représentant·es de l'équipe présidentielle
- doyens/doyennes – directrices/directeurs
- représentant·es des services de l'université
- vice-président Étudiant·es, ou son (sa) représentant·e

ART 9 : FONCTIONNEMENT DU JURY FINAL

Le jury se réunit en séance unique pour désigner les étudiant·es lauréat·es. Les membres du jury peuvent se faire représenter.

La présidente ou le président du jury mène les débats et fait procéder à des votes à bulletin secret jusqu'à ce que se dégage une majorité absolue. En cas d'égalité, sa voix est prépondérante.

Les délibérations sont confidentielles.

Les décisions du jury sont sans appel.